

**CONFERENCE  
DU 13 MARS 2012 A 20H30**

**CENTER PARCS de ROYBON  
Ou les CHAMBARAN en péril**

**SALLE POLYVALENTE  
DE SAINT-MARCELLIN**

*Association Pour les Chambaran Sans Center Parcs*  
1910, route le Verne – 38940 ROYBON  
<http://pcscp.org>

## Table des matières

I - Introduction .....	3
A) Qu'est ce que Center Parcs ? .....	3
B) Caractéristique du projet de Roybon ? .....	4
C) Sur quel site ? .....	5
II - Impact sur l'environnement .....	6
A) Fréquentation du site .....	6
B) 92 hectares défrichés .....	7
C) 62 hectares de zones humides impactées .....	7
D) 2 corridors biologiques qui disparaissent .....	8
E) 35 espèces protégées au niveau régional et/ou national menacées.....	8
F) Le scandale de la notion de compensation .....	11
« Quel niais qui aurait une blessure à l'un de ses bras irait appliquer des pansements à son voisin ou à son chien pour se soigner ? » .....	12
III - Menaces sur l'eau .....	13
A) Risques sur l'hydrologie locale .....	13
B) La sécheresse dans les Chambaran.....	14
C) Menaces sur les cours d'eau des Chambaran.....	17
D) Menace sur la molasse du miocène .....	19
E) Déséquilibre hydrique en pompant dans une vallée pour rejeter dans une autre .....	19
IV - Epuisement des autres ressources naturelles .....	21
A) Consommation de bois .....	21
B) Le gaz pour les cottages .....	21
C) Déplacements en voiture .....	21
V - Le scandale financier du projet !.....	23
A) Une forêt bradée pour une bouchée de pain.....	23
B) Plus de 100 millions d'euros d'argent public dépensé .....	24
VI - Le mirage des emplois.....	25
A) A la construction.....	25
B) A l'exploitation.....	25
VII - Peut t'on faire confiance à Pierre & Vacances ? .....	27
VIII - Conclusion .....	28
IX - Que faire pour agir ?.....	30

## I - Introduction

Octobre 2007, le conseil municipal de Roybon discute de l'implantation d'un Center Parcs sur la commune suite à l'intérêt manifesté par Pierre & Vacances pour Roybon.

Juin 2008 : Rencontre entre Mr Brémont, PDG de P&V et André Vallini. Délibération de principe du CGI le même mois en faveur du projet en argumentant sur les retombées sur le secteur en terme d'infrastructures ( voirie, assainissement, )

Septembre 2008 : Délibération du Conseil municipal de Roybon.

Novembre 2008 : Organisation d'une réunions d'échanges entre habitants, associations environnementales voisines et Verts 38 et 26 à Roybon.

Octobre 2009 : QOCP organise une ballade dans le bois des Avenières. Départ des premières rencontres qui vont conduire à la création de l'association.

Mars-Avril-Mai 2009 : PLU de Roybon : Enquête Publique, Rapport puis approbation par le Conseil Municipal

31 mai 2010 : Création de l'association « Pour les Chambaran Sans Center Parcs »

01 juillet 2010 : PLU - Demande d'annulation au maire de Roybon ( Recours gracieux ) de la révision du PLU de Roybon a puis recours devant le tribunal administratif.

22 septembre 2010 : PLU - Demande d'annulation au maire de Roybon ( Recours gracieux ) du PC du CP puis recours devant le tribunal administratif.

Depuis : de multiples procédures au tribunal administratif qui ont notamment conduit à l'annulation de la première révision du PLU de Roybon et du premier de construire.

Le projet qui vise ni plus ni moins à créer une véritable ville en pleine forêt est imposé aux Roybonnais et habitants des villages voisins sans qu'ils aient pu s'exprimer !!!

Voyant d'énormes ressources naturelles bradées sur l'autel de la spéculation immobilière, PCSCP est né de la volonté de se faire barrage à ce projet.

L'objet de cette réunion est donc pour nous de vous présenter nos motivations, pourquoi ce projet vanté de toutes parts par quelques élus et dans Isère Magazine au nom du Sacro Saint Emploi, est purement et simplement inacceptable.

### **A) *Qu'est ce que Center Parcs ?***

Center Parcs est une marque qui appartient depuis l'année 2001 au leader européen de l'immobilier de tourisme, le groupe Pierre & Vacances.

Le concept est le suivant :

- une animation aqua-ludique ( une super piscine tropicale dans une bulle )
- dans un endroit, en pleine nature, complètement protégé par une clotûre des intrus potentiels sur le site ( hommes et animaux inclus )
- dans lequel on vient se ressourcer plusieurs jours grâce à des cottages ( maisons ) disposées tout autour de la bulle.

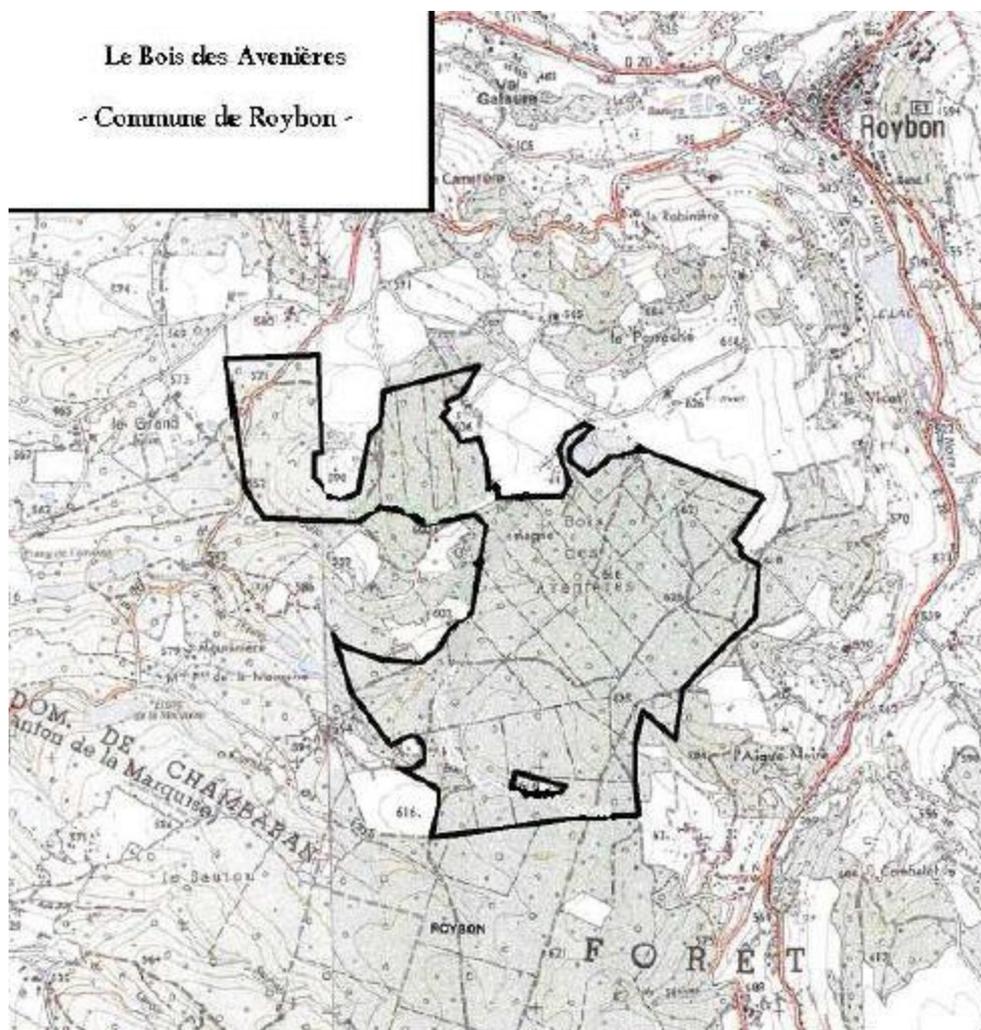
Center parcs revendique une image « nature ». Tout le marketing de l'activité s'appuie la-dessus ... et afin de se garantir une caution environnementale, ils entretiennent des partenariats avec l'ADEME et le ministère de l'environnement ainsi que le WWF ...

## ***B) Caractéristique du projet de Roybon ?***

- 1000 cottages de 67m<sup>2</sup> en moyenne soit l'accueil de 5000 personnes sur le site en périodes pleines.
- Des parkings pour accueillir 2000 véhicules ( à confirmer et trouver la surface au sol )
- Sur 203 hectares de forêt
- autour d'un ensemble d'activités réparties sur 3,6 hectares : restaurants, bowling, supermarché, ... et presque 1 hectare pour l'aquamundo, la bulle tropicale ( super piscine avec toboggans, chutes d'eau, bains à remous, etc .. ).
  - La somme totale des bâtiments publics et administratif représente 3,6 hectares au sol

### C) Sur quel site ?

Le site retenu pour ce projet est le bois des Avenières au dessus de Roybon, à cheval sur les bassins versants de la Galaure ( 13% ) et de l'Herbasse ( 87% ).



## II - Impact sur l'environnement

Comme le souligne la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.AL)** dans les avis rendus par le **Préfet de Région** sur les études d'impact réalisées dans le cadre de la **demande de permis de construire** et la **demande de défrichement**, **les enjeux environnementaux** sur le site projeté pour l'installation de ce Center Parc **sont très forts** :

*« Le site est sensible sur le plan environnemental avec la présence d'une ZNIEFF de type 2 « les Chambaran », de zones humides, de corridors écologiques et la proximité d'une ZNIEFF de type 1 et d'un site Natura 2000 « Etangs, landes, vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran ».*

*Le site de projet est par ailleurs en tête de bassin versant avec des cours d'eau à enjeux piscicoles et hydrobiologiques élevés (présence notamment de l'écrevisse à pattes blanches) et des enjeux de qualité associés. La faiblesse des débits d'étiage en tête de bassin rend également tous les cours d'eau concernés sensibles aux pollutions diverses mêmes faibles.*

*Le site recouvre partiellement un aquifère de plusieurs centaines de km<sup>2</sup>, connu sous le nom de « molasse du Miocène », identifié dans le SDAGE Rhône-Méditerranée comme à forte valeur patrimoniale.*

*Les enjeux environnementaux majeurs de ce secteur sont donc la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, la protection des zones humides et des espèces patrimoniales qui y sont*

*inféodées, ainsi que le maintien de la qualité de l'eau dans un secteur encore particulièrement bien préservé et la conservation du rôle d'alimentation en eau par le site de la nappe de la Molasse du Miocène. »*

### A) **Fréquentation du site**

Au moins 2000 véhicules se croiseront chaque semaine.

Les déplacements généreront des dépôts d'hydrocarbures aux alentours. Quid des grandes périodes de sécheresse quand la pluie fera ruisseler les routes chargées d'hydrocarbures vers les cours d'eau sensibles de l'écrevisse à pieds blancs ?

Il y aura également du stress lié à la problématiques de circulation sur des routes semi-montagneuses avec les locaux notamment les cars et les véhicules agricoles. ( sur certains lacets à proximité du site, un tracteur avec sa remorque a besoin de toute la route pour tourner )

Enfin le village de Roybon sera inévitablement traversé par ces aller/retours incessants qui occasionneront du bruit par exemple pour la maison de retraite située à 100 mètres du passage des véhicules.

Citons enfin les villes et villages voisins comme saint siméon de Bressieux, déjà ville de transit qui verra son trafic augmenter de manière très conséquente puisque 2 000 véhicules devraient se croiser en période pleine ...

A cela il faudra ajouter les aller/retours des camions qui alimenteront cette ville de 5000 habitants  
...

En fait, c'est tout le charme et la tranquillité de lieux ; bref tout l'environnement qui en sera bouleversé pour les habitants des Chambaran.

## **B) 92 hectares défrichés**

Que restera t'il au sol après le passage des tracto-pelles ? Il restera certes des arbres, mais quid de la vie en dessous ....

Rappelons que projet se situe sur une ZNIEFF type II est bordée par une ZNIEFF type I

Voici, un extrait du rapport du cabinet qui a fait l'étude environnementale relative à l'autorisation de défrichement du projet ( écosphère ) :

*Les impacts écologiques du projet de Center Parcs sur le Bois des Avenières sont globalement importants avec :*

- 1. pour la végétation : le défrichement d'environ 90 ha (45 % du total) de boisements d'intérêt communautaire, la destruction de 58 ha d'habitats de valeur écologique globale très forte (11 %), forte (1%) ou assez forte (88 %), la destruction de 2 000 m<sup>2</sup> (67 %) d'un habitat d'intérêt communautaire rare sur la région (pelouse pionnière oligotrophe temporairement humide) ;*
- 2. pour la flore : la destruction de populations de 28 espèces d'intérêt patrimonial dont 2 ares, 5 assez rares et 21 assez communes respectivement moyennement, fortement et assez fortement touchées ;*
- 3. pour la faune : la perte d'environ 91 ha d'habitats forestiers pour toutes les espèces (la majorité) utilisant les boisements dans une partie ou la totalité de leur cycle de vie, la perte d'une importante station d'hivernage pour la rare Bécasse, la désertion d'une bonne partie des populations des oiseaux nicheurs forestiers, la désertion probable du Cerf élaphe, des perturbations significatives du déplacement de la grande faune, la destruction d'une partie de l'habitat de 3 espèces protégées d'amphibiens dont l'habitat de reproduction de la Grenouille agile (espèce inscrite à l'annexe 4 de la directive « Habitats »), la disparition probable de l'Ecrevisse à pattes blanches (espèces inscrite à l'annexe 2 de la directive « Habitats ») du rû de la Caravane à cause du déboisement et de la construction de cottages dans sa tête de bassin.*

D'ailleurs la plus importante préconisation est relative à fait d'effectuer les travaux l'hiver afin d'impacter le minimum d'espèces ....

## **C) 62 hectares de zones humides impactées**

Le site d'implantation du Center Parc est situé sur une **zone humide essentielle pour les bassins de l'Herbasse et de la Galaure**.

La FRAPNA Isère mentionne également ce point dans un courrier adressé au Conseil Général de l'Isère (*Source : Communiqué de presse FRAPNA - 19 octobre 2009 - Projet Center Parc à Roybon : Une zone humide de première importance et un corridor écologique très impactés*)

Le site a été identifié à **85 % comme zone humide** par l'inventaire départemental des zones humides de l'Isère réalisé par l'Agence pour la Valorisation des Espaces Naturels Isérois

Remarquables (AVENIR).

**Les zones humides jouent un rôle essentiel dans la régulation des eaux** (épanchement des crues, soutien d'étiage, relations nappes – milieux superficiels, ...), **l'autoépuration** et constituent un **réservoir de biodiversité**. Partie intégrante du fonctionnement de tous les milieux aquatiques, les zones humides interviennent de manière déterminante dans l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau. A cet égard plusieurs lois et projets de lois visent à protéger et gérer les zones humides en tant qu'infrastructures naturelles de l'eau.

D'après le Rapport du ministère au 1er janvier 2010 sur les zones humides:

- 50% des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées ;

- Les zones humides : un pouvoir d'épuration qui permet une économie de traitement en eau potable estimée à 2000 euros/ha/an ;

Le **SDAGE** réaffirme d'une manière générale la **nécessité a minima de maintenir la surface des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée**, et d'améliorer l'état des zones humides aujourd'hui dégradées. Il s'agit en particulier de **ne pas dégrader les zones humides existantes et leurs bassins d'alimentation**, y compris celles de petite taille qui n'ont pas forcément fait l'objet d'inventaire et/ou sans "statut" de protection règlementaire.

Et on comprend pourquoi vu l'importance de ces zones vitales en complète disparition due à l'urbanisation... qui constituent en résumé un formidable réservoir de biodiversité .... et un tampon filtrant .. et retardateur en cas de fortes pluies ....

Enfin, les zones humides des Chambaran ont le caractère particulier d'être éloignés de toute agglomération donc d'être extrêmement tranquille, ce qui attire les migrateurs comme la bécasse par exemple lors de son périple vers et de retour de la Russie ....

### **D) 2 corridors biologiques qui disparaissent**

Le site est au centre de deux corridors biologiques ( Nord-Sud et Est-Ouest ).

L'étude du cabinet d'impact environnemental n'a pas manqué de le signaler :

*Le site s'inscrit au sein de l'important massif forestier de la forêt de Chambaran qui accueille d'importantes populations de Cerf élaphe, de Chevreuil et de Sanglier. La zone d'étude ne semble néanmoins pas jouer un rôle clé dans le cycle de ces populations ; elle doit toutefois être régulièrement traversée par les individus voulant joindre les deux versants de la vallée de l'Aigue Noire.*

L'implantation d'une clôture de 2 mètres de haut autour du site va inéluctablement bloquer les populations animales dans leur traversée des lieux et cela les ramènera sur les voies de circulation ( encore plus fréquentées avec le Center Parcs ) avec les risques d'impact que cela suppose ..

### **E) 35 espèces protégées au niveau régional et/ou national menacées**

Espèces protégées au niveau régional et/ou national :

Fleurs :

- PNR : 1 - l'Inule de

Suisse

- Très rare : 3 - La Bruyère vagabonde
- , l'Ajonc d'Europe
- , Fétuque à feuilles capillaires

Autres espèces végétales citée dans des ZNIEFF voisines au site d'étude ou sont mentionnées par le réseau des naturalistes locaux et dans l'atlas des plantes protégées de l'Isère (Gentiana, 2008)

- :
- PNR : 10 - Littorelle à une fleur, Salicaire à feuilles d'Hysope
  - , Scirpe ovale
  - , Petite scutellaire
  - , Pilulaire à globules
  - , Rubanier émergé
  - , Lycopode des tourbières
  - , Rhynchospore blanc
  - , Rossolis à feuilles rondes
  - , Orchis odorant
  - , Orchis à fleurs lâches

Oiseaux :

- PNR : 21 : Buse variable, Coucou gris, Faucon crécerelle, Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins, Grimpereau des jardins, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange huppée, Milan noir, Pic épeiche, Pic noir, Pic vert, Pinson des arbres, Pipit des arbres, Pouillot véloce, Roitelet à triple bandeau, Rougegorge familier, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon

Cas spécial pour la bécasse :

*En l'occurrence, une attention doit être portée à une espèce chassée, nocturne et d'intérêt patrimonial, la Bécasse des bois. Cet oiseau hiverne régulièrement dans une partie du Bois des Avenières, qui constitue un habitat de repos et de sécurité pour cet oiseau durant la journée. D'après les informations de l'ONCFS, les boisements concernés jouxtent les grandes prairies fauchées présentes au nord du site, prairies où ces oiseaux viennent la nuit se nourrir. En sachant que la majorité des boisements de ce secteur seront défrichés, il y a peu de chances que la Bécasse continue à fréquenter cette place majeure d'hivernage sur la commune de Roybon. En effet, rappelons que la zone du projet représente 40 % des 200 bécasses chassées annuellement sur cette commune. Par conséquent, le projet génèrera un impact élevé sur cette espèce « gibier ».*

Mammifères :

- PNR : 5 - L'Écureuil roux
  - , le Hérisson d'Europe
  - , les chiroptères ( chauve-souris ) dont Pipistrelles commune et de Kühl
  - et Le Murin de Daubenton
- ont été identifiés.

Reptiles et amphibiens :

- PNR : 8 - Crapaud accoucheur

, triton palmé, salamandre tachetée  
, grenouille agile  
, grenouille rousse, grenouille verte  
, lézard vert et lézard des murailles

*Le Bois des Avenières étant un habitat très favorable durant la phase terrestre du crapaud, il est probable que d'importants flux d'individus aient lieu entre le bois et l'étang. Ce même phénomène peut avoir lieu avec les autres étangs situés en périphérie du site.*

De fortes populations de crapauds à ventre de feu ( espèce non identifiés ) sont présents autour du site .. Il serait étonnant qu'ils ne soit pas sur le site qui regorge de zones humides ...

Insectes :

- En danger : 1 - Grillon des marais,

Citons pour finir l'écrevisse à pattes blanches dont le milieu est protégé.

## **F) Le scandale de la notion de compensation**

Comment, devant un site aussi sensible, un promoteur immobilier peut t'il ainsi construire une véritable ville de 5000 habitants en toute légalité notamment sur ces zones humides ???

l'article L 211-1-1 du code de l'environnement, créé par la loi n°2005-157 du 23 février 2005, rappelle que :

**« La préservation et la gestion durable des zones humides définies à l'article L. 211-1 sont d'intérêt général. »**

Le **SDAGE lui**, réaffirme d'une manière générale la **nécessité a minima de maintenir la surface des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée**, et d'améliorer l'état des zones humides aujourd'hui dégradées. Il s'agit en particulier de **ne pas dégrader les zones humides existantes et leurs bassins d'alimentation**, y compris celles de petite taille qui n'ont pas forcément fait l'objet d'inventaire et/ou sans "statut" de protection règlementaire.

Donc la conservation en l'état devrait être la règle ... Pourtant .. la pression de la croissance économique pousse le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée Corse a accepter des exceptions.

C'est là qu'entre en jeu la notion de compensation : Quand on détruit, on doit compenser ..Bref on a le droit à détruire avec des conditions ...

Ainsi le SDAGE recommande de compenser 2 fois ce qui a été détruit ... tout cela, sur le même bassin versant ...

Mais qu'est ce qu'une compensation au regard du SDAGE ?

Une compensation consisterait à remettre à l' état « naturel » des zones dégradées .. par des travaux de dépollution par exemple, de réintroduction d'espèces, etc ..

Voir à en recréer !!

En théorie on pourrait croire cette préconisation juste : Là il y a une activité humaine, on répare derrière et éventuellement en aval là où il pourrait y avoir des dégâts collatéraux ... Et on le fait 2 fois plus pour au moins s'assurer que les choses iront de mieux en mieux avec l'activité humaine.

Mais en pratique, pour le Center Parcs, les choses sont tout autre !!!

Comme les zones humides sont en voie de disparition en Isère ... Pierre & Vacances interprète la notion de même bassin versant à tout le périmètre du SDAGE du bassin Rhône Méditerranée Corse !!!

Du coup le groupe est en train de proposer à la préfecture des zones de compensation situées en Savoie et dans le Rhône pour des dégâts causés en Isère !!!

D'où notre colère ! Sachant que la loi dit que ces zones, en voie de disparition, sont de l'ordre de l'intérêt général ...et qu'un groupe se définissant dans une stratégie médiatique de marketing vert interprète la loi comme bon lui semble.

Franchement :

« Quel niais qui aurait une blessure à l'un de ses bras irait appliquer des pansements à son voisin ou à son chien pour se soigner ? »

Comment l'administration ( la DDT38 et la DREAL en particulier), pourrait accepter le détournement de préconisations aussi importantes ?

### **CONCLUSION :**

Face à ce constat désastreux, la FRAPNA Isère témoigne dans l'enquête publique sur le défrichement :

*« En conclusion, les dossiers soumis à l'enquête publique ne répondent pas à l'ensemble de nos interrogations en matière de prise en compte des enjeux environnementaux et maintiennent nos inquiétudes quant à l'existence d'impacts irréversibles sur la zone humide, l'hydrologie du site, la ressource en eau, en particulier en termes de solidarité amont- aval et sur les espèces patrimoniales et le corridor biologique. »*

### III - Menaces sur l'eau

L'eau est menacée de toute part sur ce projet ... A tel point que les pêcheurs de la Drôme et de l'Isère ont cosigné une étude détaillée sur les menaces du projet de Center Parcs.

En effet, les besoins en eau potable du Center Parc sont de l'ordre de **1 080 000 litres par jour**. Ils sont très importants, en particulier pour assurer le fonctionnement de l'«Aqua Mundo» (espace aquatique tropical d'une superficie d'environ 9000 m<sup>2</sup> maintenue en permanence à une température de 29°C).

Le complexe touristique prévoit d'accueillir jusqu'à 5000 personnes par jour, avec une consommation quotidienne de **240 litres par personne** (Source : *Vivre à Roybon – 25 octobre 2010 – n°85*), **soit 60% de plus** que la consommation moyenne d'un français (150 l/j).

Les besoins en eau liés à ce projet sont **l'équivalent de la consommation quotidienne d'une ville de 8000 habitants**. Ce chiffre peut être mis en rapport avec la population actuelle de Roybon d'environ 1300 habitants.

#### A) Risques sur l'hydrologie locale

Les impacts de l'alimentation en eau du Center Parc n'ont **pas** été officiellement étudiés comme le souligne la DREAL dans son avis :

*« L'étude d'impact insiste peu sur les incidences propres au projet Center Parc, tant en matière de volume d'eau prélevé dans une nappe à valeur patrimoniale, que de volume d'eaux usées dévoyées vers Saint-Marcellin. Le rapport de compatibilité avec le SDAGE Rhône -Méditerranée n'est pas abordé. En effet, dans un bassin versant où la question de la ressource en eau est sensible, le prélèvement lié directement au Center Parc fait augmenter la demande en eau potable sur le bassin de Bièvre-Liers-Valloire de 15 %.»*

Les ressources en eau retenues par les promoteurs du projet pour alimenter le Center Parc, à savoir **la nappe de Bievre-Valloire** et la nappe de la **Galaure** sont en **déséquilibre quantitatif** et **les situations de gestion de crise** (arrêtés de restriction, conflits d'usage, assèchement des cours d'eau...) **sont déjà chroniques sur ces bassins versants**.

La nappe d'accompagnement de la Galaure est sujette à d'importantes carences notamment en période estivale avec des étiages très sévères et de plus en plus précoces.

Quant à la nappe de la Bièvre, qui alimente de très nombreux cours d'eau, elle ne cesse de voir son volume diminuer depuis 20 ans.

Conclusion des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques :

- **Les volumes supplémentaires prélevés** (pour les besoins du Center Parc mais également lié à l'augmentation de la population induite par le projet) **réduiront les écoulements, les débits des cours d'eau et le volume de la nappe de Bièvre qui ne cesse de régresser depuis 20 ans,**
- **Les cours d'eaux et les milieux aquatiques associés ou en relation avec les nappes (zones**

**humides) ainsi que la faune aquatique (dont certaines espèces sont protégées) seront affectés par ces modifications hydrologiques,**

**- Le potentiel d'autoépuration des cours d'eau sera réduit et la qualité des eaux superficielles se dégradera.**

## ***B) La sécheresse dans les Chambaran***

Le niveau des nappes et des rivières dépend des précipitations.

Or depuis 10 ans, plus d'un an sur deux, la préfecture de l'Isère met les Chambaran au minimum en risque sécheresse.

Dans ce cas, il y a limitation des arrosages pour les agriculteurs, non remplissage des piscines, etc ...

Extrait du bulletin des nappes souterraines du BRGM en juin 2011 :

*La nappe de la molasse Miocène accuse à nouveau une forte baisse en mai 2011. Les niveaux sont réellement déprimés, sous les valeurs décennales de basses-eaux, en partie nord (Bas Dauphiné) et proches de valeurs historiques également en partie sud (Plaine de Valence)*

### **Le passé**

La préfecture publie plus d'une année sur deux un état de sécheresse ou un risque de sécheresse sur le secteur : Ce qui implique des mesures de non arrosage de véhicules, non remplissage des piscines, etc ...

Les agriculteurs qui justement souhaitent dans ces moments là augmenter leur consommation pour arroser ne le peuvent pas => refus de la préfecture ( d'où la création récente d'une association pour défendre les irrigants de la bièvre )

Dans ces moments, en plein été, là où l'activité du Center Parcs sera à son summum en terme de fréquentation, la préfecture limitera t'elle l'utilisation de l'eau pour ces loisirs ?

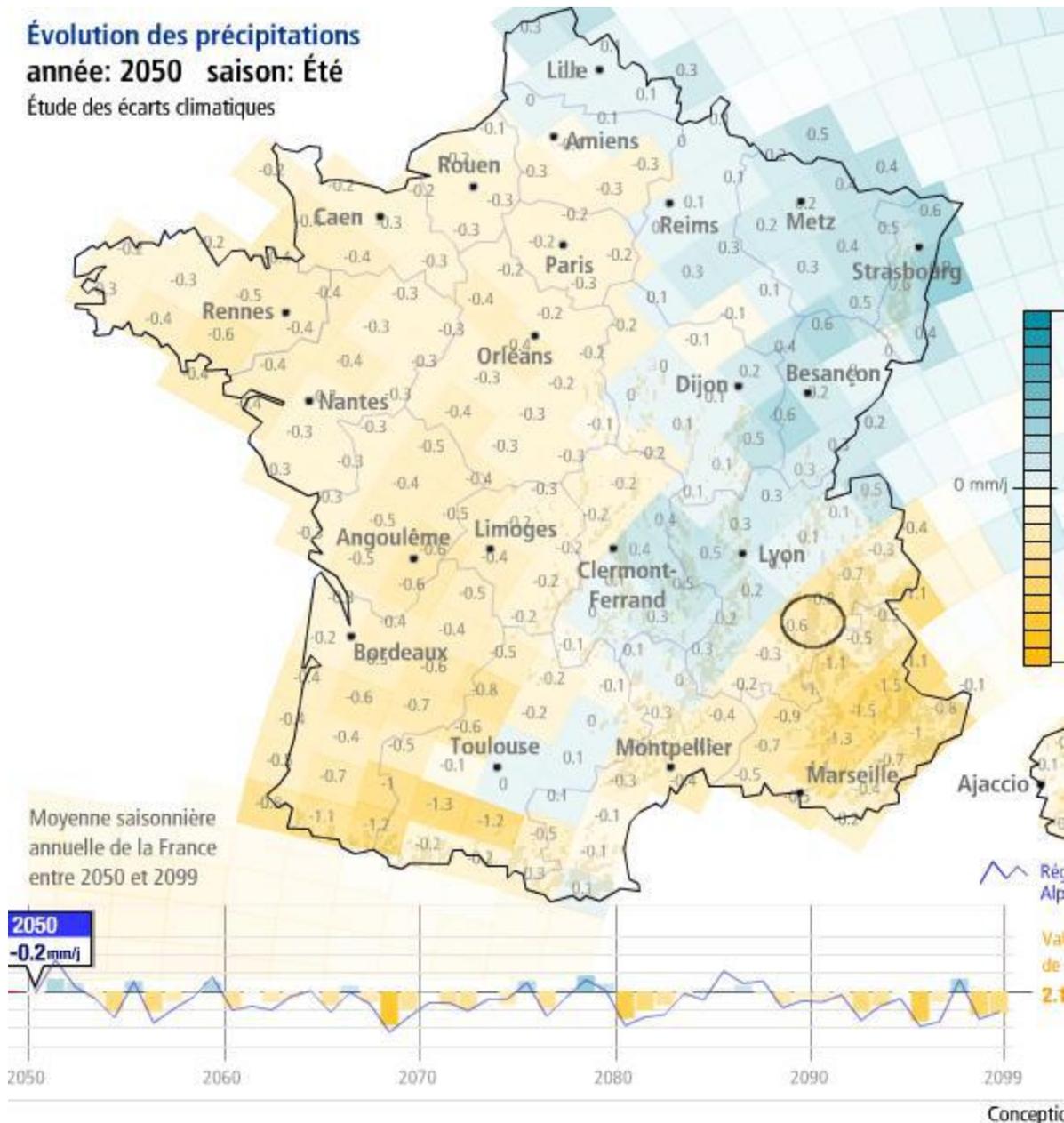
Il semble bien que nous n'aillons pas le luxe de l'abondance de l'eau comme dans d'autres régions de France ou des Center Parcs ont été construits.

Avons nous le choix de laisser une ville de touristes s'amuser dans une bulle tropicale alors que cette ressource se dégrade sous nos yeux ?

**Le futur**

Météo france fournit un simulateur pour se projeter dans 40 ans dans un scénario modéré du réchauffement climatique :

[http://climat.meteofrance.com/chgt\\_climat/simulateur/simclim](http://climat.meteofrance.com/chgt_climat/simulateur/simclim)



On remarque dans cette configuration « modérée » du changement climatique ( configuration très optimiste ), une baisse très nette des précipitations dans le sud-ouest de la France ... sous Toulouse et le sud-est de la France dans une zone entre Marseille et 60 km au dessus de Lyon.

La zone du Center Parcs, située au sud est de Lyon ( à peu près 1/3 de la distance Lyon Marseille ) est pleinement concernée par ces baisses de précipitations ...

Conclusion : la situation connue par le passé ne fera que s'aggraver en terme de précipitations .. donc il y aura inéluctablement des baisses des cours d'eau ( pourtant hypothèse optimiste !! )

### **C) Menaces sur les cours d'eau des Chambaran**

En dehors de cette menace directe des cours d'eau par rapport aux prélèvements d'eau nécessaires au fonctionnement du Center Parcs, il existe d'autres menaces spécifiques liées à l'implantation du projet :

Les cours d'eau suivants : L'Herbasse, de sa source (Rau de l'Etang) au Valéré, la Verne, le Valéré, la Galaure de sa source au Galaveyson, l'Aigue Noire et le Gerbert ... ont tous été classés en **réservoir biologique** :

Ce classement, validé par le **SDAGE 2010-2015**, définit par l'article R.214-18 du code de l'environnement stipule que « *Les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau classés en réservoir biologique jouent un rôle de pépinière, « fournisseur d'espèces » susceptibles de coloniser les autres secteurs : les espèces doivent y trouver l'ensemble des habitats naturels nécessaires à l'accomplissement de leur cycle biologique (reproduction – croissance – alimentation) ».*

Pourtant 2 facteurs du projet (en dehors de la baisse de l'étiage du aux prélèvements) menacent directement ces cours d'eau :

- 1 ) Les vidanges des bassins : 2 fois par an
- 2 ) Les écoulements des eaux ruissellement

- 1) La réglementation impose 2 vidanges par an des piscines publiques, or le rejet dans le réseau pluvial signifie un **rejet direct sur le bassin de l'Herbasse**, avec des **risques de pollution** importants.

Ces vidanges **menacent directement les espèces aquatiques** comme le mentionne la DREAL :  
« *L'impact des vidanges sur des milieux à faible hydrologie situés dans les hauts bassins versants peut en effet être important et induire la disparition des espèces emblématiques de ces milieux, ce d'autant que les eaux de vidange feront l'objet d'un traitement de déchloration par adjonction de thiosulfate de sodium »*

**Les rejets des eaux pluviales et de vidange auront un impact fort sur l'hydrologie des ruisseaux ainsi qu'un impact thermique également très important** : eaux chaudes déversées en avec des débits de pointe qui correspondent aux débits moyens des cours d'eau récepteurs.

- 2) L'imperméabilisation totale du projet est de 31,5 hectares. C'est donc le réseau pluvial qui supportera ces énormes masses d'eau ...

L'imperméabilisation des sols **réduira inévitablement l'alimentation des nappes** par diminution de la surface d'infiltration. Elle entrainera également **une diminution des débits d'étiages des cours d'eau et augmentera le ruissellement et les crues** à l'origine de problèmes hydrauliques (érosion, embâcles...).

Le promoteur indique par ailleurs que les bassins d'agrément (plans d'eau) qui seront aménagés, serviront également de soutien d'étiage en période sèche. Aux vues de la superficie des plans d'eau (pour lesquels les volumes ne sont d'ailleurs pas précisés), il est **impossible que ceux-ci remplissent cette fonction.**

De plus, les eaux servant soit disant au soutien d'étiage, auraient **un impact qualitatif négatif** sur la tête du bassin versant de l'Herbasse en augmentant notamment la température de l'eau.

Aucune précision n'ait par ailleurs apportée par le promoteur du projet pour démontrer l'efficacité des aménagements proposés que ce soit pour le soutien d'étiage ou la recharge de la nappe et ce, sans altérer la qualité de l'eau.

La **suppression** des milieux naturellement présents (**zones humides**) et **des fonctions** qu'ils remplissent (ralentissement du ruissellement, soutien naturel des étiages, auto-épuration des eaux), ne pourront être compensés par la création de plans d'eau.

Le promoteur du projet **relativise et minimise l'impact de l'imperméabilisation** comme le souligne l'autorité environnementale (DREAL) dans son avis rendu sur le dossier de permis de construire :

*« la mise en oeuvre du projet et l'imperméabilisation des surfaces actuellement boisées engendrent un risque potentiel de diminution des débits d'étiage estival des cours d'eau du secteur d'étude, en raison de la diminution du potentiel d'infiltration et donc d'alimentation des nappes superficielles à l'origine des débits d'étiage des cours d'eau. L'étude relativise les impacts du projet en terme de diminution du potentiel d'infiltration, de diminution des débits d'étiage et donc d'alimentation des nappes superficielles, en arguant que l'imperméabilisation des terrains (évaluée à 31.5 ha sur les 201 du projet) reste faible au regard de la zone d'alimentation des cours d'eau. Ces risques ne sont toutefois pas négligeables compte tenu de la surface imperméabilisée (plus de 30 hectares). L'étude évoque des risques d'incidence du projet lié à l'imperméabilisation des sols sur les débits de crue des cours d'eau du secteur, susceptibles d'entraîner des dysfonctionnements hydrauliques sur les cours d'eau et leurs exutoires (Grand Julin et Grand Etang sur le bassin de l'Herbasse et Aigue Noire sur le bassin de la Galaure) et/ou des phénomènes d'érosion. Ces risques ne sont pas à minimiser. Une modification des ruissellements est prévisible. »*

**Impacts :**

- Destruction des milieux aquatiques (cours d'eau, zone humide, ...),
- Destruction d'espèces patrimoniales (Ecrevisses à pieds blancs, Chabot...),
- Réduction de l'infiltration et de la recharge de la nappe,
- Diminution des débits d'étiage,
- Augmentation des ruissellements et des débits de crue,
- Dégradation de la qualité des eaux,
- Dégradation de la qualité des milieux environnants.

## **D) Menace sur la molasse du miocène**

## A COMPLETER

Le projet de mise en place d'un **SAGE « Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence »** afin de protéger cette ressource en eau qui joue un rôle très important de soutien d'étiage mais également pour l'alimentation en eau potable.

Une des **zones d'alimentation principales** de cette nappe à **protéger prioritairement** et de **façon durable** est le **plateau des Chambaran**.

### ***E) Déséquilibre hydrique en pompant dans une vallée pour rejeter dans une autre***

Il est prévu que **les eaux usées du Center Parc** soient traitées sur une nouvelle **station d'épuration** construite sur la commune de **Saint-Sauveur** (Isère) avec **rejet dans la rivière Isère**.

Les eaux usées de la commune de Roybon actuellement traitées par un système de lagunage seront raccordées sur la future station d'épuration de Saint-Sauveur, alors que le rejet actuel se fait dans la Galaure.

Ce projet aura donc un **impact quantitatif négatif sur la Galaure** avec la réduction de son débit.

Il est annoncé que le **débit prélevé et transféré du bassin de la Galaure sur le bassin de l'Isère diminuera le débit d'étiage de la Galaure de 3.1 %** (*Source : Note préparatoire à la réunion avec les F.D.P.P.M.A 26 et 38 - Février 2011 – CGI*).

Les eaux usées seront transférées par l'intermédiaire d'un **collecteur d'assainissement de 27 kilomètres de longueur dont 11 kilomètres en refoulement avec plusieurs postes de relevage** (2 principaux et 7 secondaires) constituant autant de points potentiels de rejet au milieu naturel.

Cette exportation importante d'eau de bassins versants déjà en déséquilibre quantitatif (Galaure et de Bièvre-Valloire), sera réalisée vers l'Isère ce qui constitue une atteinte au respect du cycle de l'eau comme le souligne la DREAL dans son avis :

**« Le traitement des eaux avec rejet dans un bassin versant différent, celui de l'Isère, constitue une réelle atteinte au principe de respect du cycle de l'eau. »**

#### ***Conclusion des pêcheurs à ce sujet :***

Alors que l'étude des volumes prélevables préconise qu'aucun prélèvement supplémentaire ne doit être effectué sur le bassin de la Galaure, l'eau nécessaire pour alimenter le Center Parc serait de plus transférée sur le bassin de l'Isère, au détriment notamment de la Galaure dont les étiages sont déjà très sévères et de plus en plus précoces. **Aucune réduction des débits de la Galaure n'est acceptable.**

## **IV - Epuisement des autres ressources naturelles**

### **A) Consommation de bois**

Il est prévu pour chauffer la bulle tropicale avec une eau à 29°, y compris par moins 15° l'hiver ( on est à plus de 600 d'altitude => Dubai des chambaran ) et les bâtiments collectif d'utiliser un chauffage par biomasse ...

Alors c'est terme extrêmement tendance .... dans le développement durable.

Quand on creuse, on s'aperçoit qu'il s'agit ni plus ni moins qu'une chaufferie au bois qui serait alimentée par les déchets de l'industrie de bois.

Or au regard des volumes nécessaires, 7000 tonnes de bois par an ... C'est bien plus que des déchets qu'il va falloir consommer ...

L'équivalent de 30 à 40 hectares de bois !!!! Donc introuvable en scierie .... Il va bien falloir décimer chaque année ces surfaces de forêt ...

( Dans les chambaran, il faut attendre 30 ans pour avoir un bois utilisable )

### **B) Le gaz pour les cottages**

De plus tous les cottages sont prévus d'être chauffé au gaz ... ressource non durable par excellence.

Ce qui sous entend des aller/retour permanent des camions citernes .... pour alimenter cette ville ...

On est très loin du développement avec 1000 habitations complètement éclatées sur 90 hectares ... donc qui consomment beaucoup qu'avec de l'habitat collectif.

### **C) Déplacements en voiture**

Enfin, c'est 2000 véhicules qui se croiseront par semaine (clientèle captive de sa voiture) dans un espace semi-montagneux ( 600 mètres d'altitude). A cela, il faut ajouter les aller/retour quotidien des 700 personnes qui iront travailler. Donc un bilan carbone catastrophique :

Rappelons que 60% de consommation de carbone des stations de ski provient des allers/retours à la station, portant pourvues pour la plupart de services de bus et accueillent les cars.

A cela il faut également ajouter le déplacement des marchandises sur ces routes semi-montagneuses pour alimenter la ville .... et du personnel sur place

## V -Le scandale financier du projet !

Face à des recettes escomptées de l'ordre 3 M€ d'euros par an ( essentiellement au travers de la CFE, ex taxe professionnelle ), les dépenses et investissements sont d'un autre ordre !!!

### A) Une forêt bradée pour une bouchée de pain

=> **0,30 centimes** d'euros m<sup>2</sup> ( 3000 euros l'hectare )=> soit à peu près 1 an d 'exploitation du bois de la forêt sur un terrain sur lequel va se bâtir des résidences vendues jusqu'à 5000 euros/m<sup>2</sup> !!  
soit un cadeau de **35,4 M€** de la commune de Roybon si elle avait vendu le terrain au prix où les vend le terrain constructible à des particuliers : contre 18 €/m<sup>2</sup> (selon Vivre à Roybon de juillet 2011)

=> Coût de services rendus par la forêt

Puisqu'on parle d'argent, il a été établi à travers plusieurs études internationale ( voir : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Services\\_%C3%A9cologiques](http://fr.wikipedia.org/wiki/Services_%C3%A9cologiques) ), que la nature, la forêt en particulier fournissait un service spontanément, que l'homme retire sans à avoir à agir pour l'obtenir.

Par exemple :

- La production de l'oxygène de l'air,
- l'épuration naturelle des eaux,
- les ressources qui nourrissent les animaux domestiqués ou chassés,
- l'activité des pollinisateurs des cultures,
- des organismes qui produisent et entretiennent l'humus,
- la séquestration naturelle de carbone dans le bois, etc ...
- mais aussi lieux de promenade, champignons, etc ...

Les moyens d'apprécier et quantitativement mesurer ces services qui sont souvent holistiques, diffus ou liés à des réseaux écologiques et complexes sont encore en débat<sup>2</sup>, mais de nombreuses expériences ou tentatives de mesures ont lieu depuis la fin du xxe siècle, en particulier dans le domaine des ressources en eau, des forêts, du cycle du carbone et des puits de carbone.

Un rapport<sup>12</sup> sur « l'économie de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes » a été rédigé par le Centre d'Analyse Stratégique (CAS), présenté le 29 avril 2009 par Bernard Chevassus-au-Louis (président du Groupe de travail du CAS).

Ce rapport différencie la biodiversité « remarquable » et « générale » ou « ordinaire ». Ce rapport propose une valeur moyenne de référence à accorder aux écosystèmes forestiers métropolitains, de 970€/hectare/an (soit environ 35 000/ha en valeur totale actualisée en 2009), avec une fourchette variant de 500 à 2.000 €/ha/an (ces chiffres sont donnés *a minima* et varient selon, notamment, l'usage récréatif ou touristique et le mode de gestion de l'écosystème. 600€/ha/an est serait la valeur de référence des prairies extensives.

Si nous utilisons cette grille issue de ce travail scientifique, on peut estimer à minima que le cout des services rendus par la forêt est situé entre 1000€/hectare/an à 2000 €/hectare/an compte tenu site riche en zones humides ...

## **B) Plus de 100 millions d'euros d'argent public dépensé**

L'argent public proviendra de 2 sources : les niches fiscales ainsi que les diverses subventions et investissements réalisés par les collectivités :

### Niches fiscales

Le principe : un promoteur immobilier, Pierre & Vacances, construit des maisons qui revend à prix d'or à des investisseurs ( jusqu'à près de 5000 euros le m2 !!) sur un terrain qu'il a payé une misère. Sa filiale promet de leur louer ensuite pendant 9 ans ...

Loi qui permet de récupérer la TVA (19,6%) + 11 % du bien (rabotés cette année)...

En gros, un investisseur qui va faire un achat de 250 000 euros va avoir un cadeau de 64 000 euros de l'état :

- 41 000 euros de TVA
- 23 000 euros d'amortissement

Sur 1000 maisons, cela fait au minimum 64 millions d'euros !!

### Subventions et investissements de la collectivité

Au niveau local, le projet demandera 37,5 millions d'euros d'investissement qui se répartissent comme suit :

- 15 Millions d'euros par le CGI dont 7 Millions d'euros en subvention directe au titre de création de gîtes, **chaque acheteur de "cottage" recevra un cadeau de 7000 euros offert généreusement par le CGI** pour son acquisition.
- 7 Millions d'euros de subventions de la région
- 7,5 Millions d'euros de la communauté de commune de Roybon (empruntés)
- 4 Millions d'euros du syndicat des eaux de la Galaure
- 5 Millions d'euros (ramené à +/- 4 M!) de Roybon pour le contournement du centre village

Donc voici un projet privé ...ou la collectivité accepte de dépenser plus 100 millions d'euros pour espérer récupérer de 3 Millions localement ...

C'est le monde à l'envers ou le public prend tous les risques liés à l'exploitation du site ... et le privé c'est à dire la société Pierre & Vacances, que l'activité marche ou pas aura réalisé dès la création, un retour sur investissement : une conséquente plus-value immobilière sur les cottages ...

## VI - Le mirage des emplois

### A) A la construction

Pendant la phase de travaux, Mr le président du Conseil général a annoncé « 1500 emplois pendant deux ans ». Or au vu des chiffres du Center Parcs de l'Ailette (Picardie) projetés sur Roybon, ce serait environ 500 000 heures de travail soit 150 ouvriers par mois sur deux ans, dix fois moins... Où est l'erreur ?

N'est t'il pas plus probable à la vue de ces chiffres, que les cottages seront préfabriqués et en provenance d'un autre pays ... Il apparaîtrait en effet impossible que localement et même régionalement il y ait suffisamment de bois sec, prêt à l'ouvrage tenir le cahier des charges des 1000 cottages du villages ( même 600 ou 700 à la première tranche ).

De plus les entreprises locales ne seront consultées que si elles se regroupent. Ce qu'a reconnu Mr BREMOND dans une allocation sur France 3 le jour de la signature du protocole d'accord entre Pierre & Vacances et Conseil Général de l'Isère.

Comment ces entreprises pourront-elles faire face aux grands groupes avec lesquelles Pierre et Vacances a l'habitude de travailler ? Et pour ces PME du département, il faudra sans doute abandonner l'espoir d'un soutien du Conseil général, les sommes prévues pour elles, iront vraisemblablement au soutien direct de l'opération Center Parc.

### B) A l'exploitation

La rentabilité du modèle économique de Center Parcs ne repose que sur une chose : avoir une main d'œuvre disponible à souhait, rentabilisé au maximum et payé au minimum légal ..

Pour cela, la prestation de services est de plus en plus utilisée atteint 68% sur le center Parcs le l'ailette.

Venons en aux chiffres : 698 emplois promis ...468 équivalents temps pleins

Depuis quelques années, Pierre & Vacances est rentré dans une phrase d'optimisation des ressources en :

- externalisant tout ce qui peut l'être ( dernièrement la restauration chez Elixor : la n°1 européen ) : PS :
- concentrant les services : comme la comptabilité par exemple ... Pierre & Vacances a fusionné des activités administratives avec Center Parcs

Cette phase de concentration s'est notamment accélérée durant les 5 dernières années ...date de début du projet de Center Parcs à Roybon avec les chiffres de l'emplois ..

La question est la suivante : puisqu'il y eu réduction des effectifs dans les center parcs existants depuis les 5 dernières années, en quoi le chiffre de 698 emplois est t'il fiable ?

Sachant que les emplois de nettoyage et restauration sont incompressibles, ( on est arrivé au

summum du pressage de citron en matière de nettoyage de cottage ) ...

Ne sont ce pas les autres emplois de bureau qui sont moindre que ce qui avait été annoncé il y a 5 ans ??

Pour finir avec cette restructuration, et le passage des restaurants chez Elixor, le n°3 Européen de la restauration de services ... Qu'en est t'il de la promesse de circuits courts tant vanté pendant cette réunion entre Pierre & Vacances et les élus locaux, au lendemain de notre action en justice ? Est-ce qu'Elixor ira vraiment chercher ses produits chez nos fermiers locaux ? Cela paraît vraiment improbable .. une promesse de plus non tenue ..

Pour revenir les emplois de nettoyage de cottages, qui représentent 48% des emplois .... Ces emplois qui seront de 9 à 12 heures par semaine .... donc de 270 à 340 euros ...  
Notre question est la suivante : Peut t'on raisonnablement vivre avec 270 euros par mois ??

C'est logiquement IMPOSSIBLE et alors le contribuable, la société sera alors remise à contribution au travers d'allocations comme RSA ou autres .... Ce qui apparaît comme une solution locale n'en n'ai pas une mais plutôt un cache misère, payé bien chers par nos impôts et qui ne fait que déporter le problème.

L'emploi est un terrain sensible et il est tellement démagogique de perorrer la création d'emploi en suscitant la misère... J'ai moi même entendu « du moment qu'on crée des emplois » ...

C'est tout le discours actuel de nombreux des élus qui sont pour ce projet ... qui ne font pas leur travail de regarder les choses en face et de gérer l'argent commun au mieux avec réflexion, sagesse pour préparer une société de demain plus humaine.

Bref .. ils veulent croire au père Noël et s'autohypnose chacun pour se renforcer dans leur convictions .. et refusent de voir ce qu'il en est ..notamment dans les autres Center Parcs ...

## VII - Peut t'on faire confiance à Pierre & Vacances ?

Pierre & Vacances, n°1 européen dans l'immobilier de tourisme a généré sur l'exercice 2010-2011 un CA de 1,5 milliard.

10 millions de bénéfices nets ont été générés en 2011 ... soit 0,7 % du Chiffre d'affaires ... c'est très faible ...

Le résultat opérationnel courant ( CA – Charges ) est de 29,3 millions :

- 32 millions pour l'immobilier
- **moins** 2.8 millions pour le tourisme

A l'analyse des comptes, on se rend compte que l'exploitation touristique des biens immobiliers ( censé être son activité principale ).... lui fait perdre de l'argent !!!

En fait, ce qui rapporte de l'argent, c'est la promesse de rentabilité faite à des investisseurs ... promesse qui débouche sur la promotion immobilière ... Sans la vente d'immobilier ou de travaux, Pierre & Vacances ne fait pas d'argent sur la gestion de son patrimoine existant ...

Donc accepter de perdre de l'argent sur une rentabilité promise au départ afin d'attirer toujours plus d'investisseurs ... Cela porte un nom ... Ne serait ce pas de la cavalerie financière ?

Qu'en sera t'il demain quand il n'y aura plus les niches fiscales ???

N'est t'il pas extrêmement léger qu'autant d'argent public aille dans un projet mis en place par une société privée, multi nationale, qui ne sait pas gagner d'argent dans son activité, dite principale, le tourisme ?

## VIII - Conclusion

La première question que l'on est en droit de se poser quand autant d'argent publique y est investit, autant de ressources naturelles sacrifiées c'est :

### **Ce projet de Center Parcs est t'il d'intérêt général ??**

Résumons :

- 200 ha de forêt libre donnés à des investisseurs privés pour une bouchée de pain ;
- La transformation d'un espace libre d'accès, en un espace clos, privatif : condamnation d'activités locales et durables ( randonnée à pied et à cheval, chasse, exploitation forestière, etc ..) ;
- 92 ha de forêt défrichés dont 31 imperméabilisés : destruction totale par des bulldozers d'un milieu naturel où vivent notamment 35 espèces protégées
- 62 ha de zones humides dégradés => disparition de la biodiversité attachée à ce milieu et disparition du rôle de tampon des zones.
- Deux corridors biologiques condamnés par une clôture de 2 mètres de haut ;
- Une surexploitation des ressources en eau face à des nappes en déséquilibre et des précipitations de plus en plus rare : agriculteurs et les habitants locaux seront première victimes visibles ;
- Une atteinte à la topologie actuelle des bassins versants avec un assèchement inéluctable de certains cours d'eau comme la GALAURE ;
- Pollution des cours d'eau par les vidages obligatoire des piscines et le vidage des zones de rétention d'eau
- La désertion de la faune forcément et massivement contrainte de quitter le site ;
- Une circulation automobile intense qu'implique obligatoirement la desserte d'une ville champignon de 5000 habitants, avec son bruit, sa pollution, son stress ;
- Un modèle économique qui repose sur des emplois « misère » => Incompétence de la société dans sa capacité à gagner de l'argent en fournissant des emplois dignes de ce nom
- et enfin la collectivité qui doit assumer tous les risques financiers contrairement à la multinationale Pierre & Vacances qui elle sera sure de faire sa plus-value immobilière ..quoiqu'il arrive par la suite.

Le réponse est bien entendu : NON .. ce projet non content de pas être d'intérêt général est néfaste pour la société et la collectivité dans son ensemble au regard de la vision durable que nous en avons

...

## **IX - Que faire pour agir ?**

L'association « Pour les Chambaran Sans Center Parcs » se bat depuis sa création ( mai 2010 ) contre ce projet en le bloquant en justice ...

Dès la première requête devant le tribunal administratif de Grenoble, à l'encontre de la révision simplifiée du PLU, le groupe Pierre & Vacances a suspendu la commercialisation des cottages et repoussé l'ouverture du Center Parcs à une date indéterminée. En effet, le protocole d'accord entre le CGI et Pierre&Vacances stipule que le projet se fera à condition qu'il soit purgé de tout recours ...

En juin 2011, le tribunal a notre demande, a annulé la révision du PLU de Roybon et le permis de construire du Center Parcs ... la partie adverse a fait appel de ces décisions qui seront donc jugées cette fois à Lyon.

Le conseil municipal de Roybon a réapprouvé une nouvelle révision de PLU en septembre 2011 que nous demandons d'annuler devant le tribunal administratif de Grenoble.

Mais notre action n'est pas isolée et bon nombre d'associations liées à l'environnement nous soutiennent et certaines travaillent aussi de leur côté pour faire barrage à ce projet ..

LIANE, Liaison Information des Associations pour la Nature et l'Environnement, a publié un 4 pages informatif qui a été envoyé à tous les élus de la région, des départements de la Drôme et de l'Isère et des villages environnants du projet ...

Les fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Drôme et de l'Isère ont rédigé et signé une étude approfondie sur les impacts du projet ... et l'on remis à tous les élus concernés ainsi qu'à des personnes décisionnaires dans l'administration sur ce dossier ...

Elles ont également participé à des réunions sur le projet et défendent activement le projet.

Nombre d'associations du collectifs des associations de Saint-Marcellin soutiennent directement pscsp, relaient notre information et cette réunion a pu se faire dans des conditions optimales grâce à ce soutien.

Nous avons également été soutenu récemment par 2 entités non véritablement locales : 1 association qui décidé au moment de sa dissolution de nous encourager dans ce combat en nous remettant la totalité de son actif financier ( 3500 euros ) ... et une fondation qui viennent de nous donner son accord pour une subvention de 5000 euros pour nous aider à couvrir les frais d'avocat face à la multiplication des procédures ...

Enfin, ce combat a pu prendre de l'ampleur grâce à toutes les personnes qui ont été touchées par ce scandale et nous ont rejoints en adhérant et/ou en nous soutenant financièrement ...

En effet, les procédures en justice coûtent extrêmement chers ... et nous avons besoin de chaque adhésion pour pouvoir les couvrir ... une mécène anonyme a ainsi participé l'année dernière à ce financement hauteur de 2500 euros ...

Enfin, nous devons montrer que nous sommes nombreux et le nombre d'adhérents d'une association

créée un véritable rapport de force avec les pouvoirs publics ...

Donc je ne peux que vous inviter à nous rejoindre en adhérant dès maintenant ...

Enfin vous pouvez participer à 2 actions concrètes que nous venons de mettre en place :

- l'envoi d'une carte à un ou plusieurs élus de votre choix ( Pdt du conseil général, Pdt de région, Préfet de l'Isère )
- la pétition qui sera remise avant les présidentielle pour faire pression sur les élus et l'administration .. Objectif 10000 signatures ...

Des questions ?